



Chantage Photo dénudée 2015

Par **lolodu75**, le **31/08/2017** à **22:34**

Bonjour,rrnrnJe me permet de vous contacter car j'aurais souhaité avoir votre expertise sur une affaire me concernant.rnrnEn effet, j'ai été appelé par la gendarmerie car un gendarme a un dossier me concernant dans une affaire de chantage et me demande de le rappeler pour prendre un RDV avec lui quand j'aurais fini mes vacances pour entendre ma version des faits sur ce chantage. rnrnIl s'agit d'un chantage dans lequel j'aurais couché avec quelqu'un de 16 ans (j'en avais 19) qui était totalement consentant et où, après, je l'aurais menacé de poster des photos de lui nu sur internet et à ses amis si l'on ne recommençait pas. 5 min après ce message, j'ai reçu un message de sa mère me demandant d'arrêter. Je l'ai donc écoutée et je l'ai bloqué et je n'ai jamais partager aucune de ces photos à qui que ce soit car je n'aurais jamais osé le faire, ce n'est pas mon caractère !rnCette affaire date de 2015.rnrnJe m'en veux vraiment car je n'aurais jamais posté ces photos et j'ai pris conscience ce jour là que c'était ridicule de ma part...rnrnQue pensez-vous que je risque ? Sachant que je n'ai jamais rien posté et que les menaces n'ont duré que 2-3 messages soit 5 min avant de prendre fin et que je ne le recontacte plus jamais de ma vie.rnrnDe plus, j'ai un casier vierge, je suis étudiant et je suis président d'association donc je ne suis pas habitué à avoir des problèmes avec la loi. rnrnEn espérant obtenir une réponse rapidement car j'ai lu pleins de site qui parle de jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et tout mais je souhaitais savoir si selon vous je risque vraiment d'aller en prison et de payer ou si j'aurais juste un rappel à la loi comme certains m'ont dit ?rnrnMerci a vous.

Par **jos38**, le **01/09/2017** à **13:15**

bonjour. ce n'est pas très clair : "5mn après ce message, j'ai reçu un message de sa mère". que disait ce 1er message et de qui venait-il? elle vous dit d'arrêter et vous obtempérez mais

d'arrêter quoi?

Par **Visiteur**, le **01/09/2017** à **14:36**

bjrrnOui, vous parlez d'abord au conditionnel "j'aurais" ensuite au passé !!!"j'ai pris conscience ce jour là que c'était ridicule de ma part... "